



Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Mars 2016 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Agnès BONNAND, Françoise PIRAT, Séverine AUBRY-CAPOULADE, Eric DARBON, Marie- Claire DOUAY, Sébastien MANSION BERJON, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Christelle BERTOLOTTI, Noël MALLINJOURD, Gilles PEISSON

Excusé : Christian PERRIN (pouvoir donné à Michel BRUNET)

Absent : Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Sébastien MANSION BERJON comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès – verbal faisant office de compte rendu du conseil municipal du 26 février 2016

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte rendu du dernier conseil municipal.

Projets de délibérations :

3. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelles C 1138 et C 1141

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption.

4. Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe des Platières 1

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 du budget annexe des Platières 1, émis par le Trésor Public.

5. Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe des Platières 1

Sous la Présidence d'Agnès Bonnand, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe des Platières 1, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisés au cours de l'année.

6. Affectation du résultat 2015 du budget annexe des Platières 1

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2015 comme proposé.

7. Adoption du budget primitif annexe 2016 des Platières 1

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe 2016 des Platières 1.

8. Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe des Platières 2

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 du budget annexe des Platières 2, émis par le Trésor Public.

9. Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe des Platières 2

Sous la Présidence d'Agnès Bonnand, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe des Platières 2, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisés au cours de l'année.

10. Affectation du résultat 2015 du budget annexe des Platières 2

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2015 comme proposé.

11. Adoption du budget primitif annexe 2016 des Platières 2

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe 2016 des Platières 2.

12. Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe du Champ de la Jeanne

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 du budget annexe du Champ de la Jeanne, émis par le Trésor Public.

13. Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe du Champ de la Jeanne

Sous la Présidence d'Agnès Bonnand, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe du Champ de la Jeanne, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisés au cours de l'année.

14. Affectation du résultat 2015 du budget annexe du Champ de la Jeanne

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2015 comme proposé.

15. Adoption du budget primitif annexe 2016 du Champ de la Jeanne

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe 2016 du Champ de la Jeanne.

16. Approbation du compte de gestion 2015 du budget annexe Assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 du budget annexe Assainissement, émis par le Trésor Public.

17. Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe Assainissement

Sous la Présidence d'Agnès Bonnand, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe Assainissement, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisés au cours de l'année.

18. Affectation du résultat 2015 du budget annexe Assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2015 comme proposé.

19. Adoption du budget primitif annexe 2016 de l'Assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif annexe 2016 de l'Assainissement.

20. Approbation du compte de gestion 2015 du budget Communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 du budget Communal, émis par le Trésor Public.

21. Approbation du compte administratif 2015 du budget Communal

Sous la présidence d'Agnès Bonnard, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget Communal, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisés au cours de l'année.

22. Affectation du résultat 2015 du budget Communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2015 comme proposé.

23. Modification des taux d'imposition

A la demande de la Commission finances et au regard des contraintes financières, Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent augmenter les impôts. Après un vote à bulletin secret, avec 10 voix contre et 4 pour, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux.

24. Vote des taux des taxes directes locales 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux votés en 2015 sont :

Taxe d'habitation : 11,49 %

Taxe Foncière Bâti : 13,98 %

Taxe Foncière non Bâti : 39,20 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'imposition des 3 taxes directes locales

25. Attribution des subventions 2016 aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions telle que proposée par la Commission Finances.

26. Adoption du budget Communal 2016

Monsieur le Maire présente le budget Communal 2016 en section de fonctionnement et en section d'investissement. Certains conseillers se demandent si l'acquisition d'un système de vidéo protection est vraiment nécessaire pour régler les problèmes de délinquance sur la Commune au regard de son coût. Monsieur le Maire explique que les administrés ont demandé à plusieurs reprises à la Commune de s'occuper de la délinquance et que la vidéo protection semble aujourd'hui la solution la plus appropriée pour limiter ces problèmes. D'autre part, l'acquisition des systèmes de vidéo protection est subventionnée par l'Etat au minimum à 20%. Cette dépense est maintenue dans le budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget Communal 2016.

27. Acquisition de l'Hôtel de l'Ain

Monsieur le Maire informe que le propriétaire de l'hôtel de l'Ain accepte de céder cet ensemble pour un montant de 135 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique.

28. Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Monsieur le Maire rappelle que la délibération concernant l'institution de la PFAC ne prévoit pas le cas des immeubles collectifs pour lesquels il semble nécessaire d'appliquer un tarif dégressif de la PFAC en fonction du nombre de logement créé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle tarification de la PFAC.

29. Sollicitation d'un fonds de concours à la Communauté de Communes pour les travaux de rénovation énergétique de la Gendarmerie

Monsieur le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement pour la rénovation thermique de ses bâtiments. Il propose au conseil municipal de solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 20% pour la rénovation énergétique du bâtiment de la Gendarmerie étant donné que les services de la Gendarmerie profitent à l'ensemble des communes du Canton et pas uniquement à Saint Trivier de Courtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 20 % du montant des travaux.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que Mme Agnès BONNAND et M. Noël MALLINJOURD étaient chargés de renégocier nos emprunts auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne. Mme Agnès BONNAND explique qu'au regard des clauses de nos contrats, il n'est pas possible pour la Commune de renégocier ses emprunts, les indemnités de remboursement anticipé étant trop élevées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de MANTENAY MONTLIN pour créer une commune nouvelle. Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la création d'une commune nouvelle avec MANTENAY et propose d'en informer les autres communes du canton. Par ailleurs, les conseils municipaux sont invités le 15/04 à 20h00 à une réunion commune de présentation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à la réunion de présentation de l'Etablissement public foncier de l'Ain prévu le 8 avril à 20h00.

Monsieur le Maire a fait lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de l'association de l'union commerciale concernant sa dissolution.

Monsieur le Maire informe de la demande de l'Association GUITAR'S COOL pour obtenir une salle pour ces cours. Le Conseil Municipal souhaite obtenir des précisions sur les caractéristiques de ses besoins.

Séance levée à 01h00.